

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	23
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	25
NOMBRE DE PROCURATIONS	2

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} mars 2024

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, PACIONI, COMTAT, CHAUVET, CHARRIERE, SERRANO, LECOQ, BOUTIER, QUERCI et PONSy Mesdames BOISSET, KRAWCZYK, BONAMI, DALLONGEVILLE, TRUILLET, BOUCHET, BARTHELEMY, LECOQ et FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames CHARRIERE, MORIN, SERIO et EPAUD

PROCURATIONS : Madame CHARRIERE à Monsieur CHARRIERE, Madame SERIO à Monsieur QUERCI

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 08-03-2024 : Demande de subventions d'investissement pour le projet d'aménagement d'un jardin public

Monsieur Hamard, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la volonté de la majorité municipale de favoriser un cadre extérieur favorisant la vie sociale et intergénérationnelle au sein de la Commune,
Considérant le projet d'aménagement d'un jardin public provenant de la vente de M. Besset à la commune de Clarensac comprenant végétalisation du lieu, clôture, installation d'un portail d'accès pour son entretien et d'un tourniquet pour limiter l'accès aux piétons, d'installation de jeux pour enfants, la création d'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite à proximité, de l'installation de poubelles à déjections canines, de tables de pique-nique, de bancs...

Considérant le montant des travaux qui s'élève à 41 000 euros TTC,
Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Région Occitanie,
Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Département du Gard,
Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès Nîmes métropole,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Budget, Projets, Actions réunie en date du 27 février 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter le projet d'aménagement d'un jardin public, pour obtenir une aide financière de la part de la Région Occitanie et du Département du Gard et de Nîmes Métropole,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération,
- De réserver les crédits afférents sur le budget primitif 2024.

Fait à CLARENSAC, le 7 mars 2024

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le